

PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT: Ces règles de sécurité ont pour objet d'assurer votre protection. Veuillez à lire et à observer les précautions énoncées ci-dessous avant de monter l'équipement ou de commencer à l'utiliser. Tout défaut d'observation de ces précautions risque d'entraîner des blessures graves ou mortelles.

1. **PROTECTION INDIVIDUELLE--** Les brûlures de la peau et des yeux dues au rayonnement de l'arc électrique ou du métal incandescent, lors du soudage au plasma ou à l'électrode ou lors du gougeage à l'arc, peuvent s'avérer plus graves que celles résultant d'une exposition prolongée au soleil. Aussi convient-il d'observer les précautions suivantes:

a. Portez un écran facial adéquat muni des plaques protectrices et des verres filtrants appropriés afin de vous protéger les yeux, le visage, le cou et les oreilles des étincelles et du rayonnement de l'arc électrique lorsque vous effectuez des soudures ou des coupes ou lorsque vous en observez l'exécution.

AVERTISSEZ les personnes se trouvant à proximité de façon à ce qu'elles ne regardent pas l'arc et à ce qu'elles ne s'exposent pas à son rayonnement, ni à celui du métal incandescent.

b. Portez des gants ignifugés à crispins, une tunique épaisse à manches longues, des pantalons sans rebord, des chaussures à embout d'acier et un casque de soudage ou une calotte de protection, afin d'éviter d'exposer la peau au rayonnement de l'arc électrique ou du métal incandescent. Il est également souhaitable d'utiliser un tablier ininflammable de façon à se protéger des étincelles et du rayonnement thermique.

c. Les étincelles ou les projections de métal incandescent risquent de se loger dans des manches retroussées, des bords relevés de pantalons ou dans des poches. Aussi convient-il de garder boutonnés le col et les manches et de porter des vêtements sans poches à l'avant.

d. Protégez des étincelles et du rayonnement de l'arc électrique les autres personnes travaillant à proximité à l'aide d'un écran ininflammable adéquat.

e. Ne jamais omettre de porter des lunettes de sécurité lorsque vous vous trouvez dans un secteur où l'on effectue des opérations de soudage ou de coupage à l'arc. Utilisez des lunettes de sécurité à écrans ou verres latéraux pour piquer ou meûler le laitier. Les piquetures incandescentes de laitier peuvent être projetées à des distances considérables. Les personnes se trouvant à proximité doivent également porter des lunettes de protection.

f. Le gougeage à l'arc et le soudage à l'arc au plasma produisent un niveau de bruit extrêmement élevé (de 100 à 114 dB) et exigent par conséquent l'emploi de dispositifs appropriés de protection auditive.

2. **PRÉVENTION DES INCENDES--** Les projections de laitier incandescent ou d'étincelles peuvent provoquer de graves incendies au contact de matériaux combustibles solides, liquides ou gazeux. Aussi faut-il observer les précautions suivantes:

a. Éloigner suffisamment tous les matériaux combustibles du secteur où l'on exécute des soudures ou des coupes à l'arc, à moins de les recouvrir complètement d'une bâche non-inflammable. Ce type de matériaux comprend notamment le bois, les vêtements, la sciure, l'essence, le kérosène, les peintures, les solvants, le gaz naturel, l'acétylène, le propane et autres substances combustibles semblables.

b. Les étincelles ou les projections de métal incandescent peuvent tomber dans des fissures du plancher ou dans des ouvertures des murs et y déclencher une ignition lente cachée. Veiller à protéger ces ouvertures des étincelles et des projections de métal.

c. N'exécutez pas de soudures, de coupes, d'opérations de gougeage ou autres travaux à chaud à la surface de barils, bidons, réservoirs ou autres contenants usagés, avant de les avoir nettoyés de toute trace de substance susceptible de produire des vapeurs inflammables ou toxiques.

d. En vue d'assurer la prévention des incendies, il convient de disposer d'un matériel d'extinction prêt à servir immédiatement, tel qu'un tuyau d'arrosage, un seau à eau, un seau de sable ou un extincteur portatif.

e. Une fois le travail à l'arc terminé, inspectez le secteur de façon à vous assurer qu'aucune étincelle ou projection de métal incandescent ne risque de provoquer ultérieurement un feu.

3. **CHOC ÉLECTRIQUE--** Le gougeage à l'arc et à l'arc au plasma exige l'emploi de tensions à vide relativement importantes; or, celles-ci risquent de causer des dommages corporels graves et même mortels en cas d'utilisation inadéquate. La gravité du choc électrique reçu dépend du chemin suivi par le courant à travers le corps humain et de son intensité.

a. Ne laissez jamais de surfaces métalliques sous tension venir au contact direct de la peau ou de vêtements humides. Veillez à porter des gants bien secs.

b. Si vous devez effectuer un travail sur une surface métallique ou dans un secteur humide, veillez à assurer votre isolation corporelle en portant des gants secs et des chaussures à semelles de caoutchouc et en vous tenant sur une planche ou une plate-forme sèche.

c. Mettez toujours à la terre le poste de soudage/coupage en le reliant par un câble à une bonne prise de terre.

d. N'utilisez jamais de câbles usés ou endommagés. Ne surchargez jamais le câble. Utilisez toujours un équipement correctement entretenu.

e. Mettez l'équipement hors tension lorsqu'il n'est pas en service. une mise à la masse accidentelle peut en effet provoquer une surchauffe de l'équipement et un danger d'incendie. Ne pas enrôler ou passer le câble autour d'une partie quelconque du corps.

f. Vérifiez si le câble de masse est bien relié à la pièce en un point aussi proche que possible de la zone de travail. Le branchement des câbles de masse à l'ossature du bâtiment ou en un point éloigné de la zone de travail augmente en effet le risque de passage d'un courant de sortie par des chaînes de

- levage, des câbles de grue ou divers chemins électriques.
- g. Empêchez l'apparition de toute humidité, notamment sur vos vêtements, à la surface de l'emplacement de travail, des câbles, du porte-électrode et du poste de soudage/coupage. Réparez immédiatement toute fuite d'eau.
4. VENTILATION-- La respiration prolongée des fumées résultant des opérations de soudage/coupage, à l'intérieur, d'un local clos, peut provoquer des maux et des dommages corporels. Aussi convient-il d'observer les précautions suivantes:
- a. Assurez en permanence une aération adéquate de l'emplacement de travail en maintenant une ventilation naturelle ou à l'aide de moyens mécaniques. N'effectuez jamais de travaux de soudage ou de coupage sur des matériaux de zinc, de plomb, de beryllium ou de cadmium en l'absence de moyens mécaniques de ventilation capables d'empêcher l'inhalation des fumées dégagées par ces matériaux.
 - b. N'effectuez jamais de travaux de soudage ou de coupage à proximité de vapeurs d'hydrocarbure chloré résultant d'opérations voisines de dégraissage ou de pulvérisation. La chaleur dégagée ou le rayonnement de l'arc peut déclencher la formation de phosgène -- gaz particulièrement toxique -- et d'autres gaz irritants, à partir des vapeurs de solvant.
 - c. Une irritation momentanée des yeux, du nez ou de la gorge constatée au cours de l'utilisation de l'équipement dénote un défaut de ventilation. Arrêtez-vous de travailler afin de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la ventilation. Ne poursuivez pas l'opération entreprise si le malaise persiste.
 - d. Certaines commandes comportent des canalisations où circule de l'hydrogène. L'armoire de commande est munie d'un ventilateur destiné à empêcher la formation de poches d'hydrogène, lesquelles présentent un danger d'explosion; ce ventilateur ne fonctionne que si l'interrupteur correspondant du panneau avant se trouve placé en position ON (Marche). Veillez à manœuvrer cette commande en vérifiant si le couvercle est bien en place, de façon à assurer l'efficacité de la ventilation ainsi réalisée. Ne jamais débrancher le ventilateur.
 - e. Les fumées produites par l'opération de soudage ou de coupage peuvent s'avérer toxiques. Aussi est-il nécessaire de disposer en permanence d'un dispositif adéquat de ventilation de type aspirant, afin d'éliminer du voisinage de l'opérateur tout dégagement de fumée visible.
 - f. Consultez les recommandations particulières en matière de ventilation indiquées à l'alinéa 6 de la norme Z49.1 de l'AWS.
5. ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT-- Un équipement entretenu de façon défectueuse ou inadéquate risque non seulement de réaliser un travail de mauvaise

- qualité mais, chose plus grave encore, d'entraîner des dommages corporels graves, voire mortels en déclenchant des incendies ou des chocs électriques. Observez par conséquent les précautions suivantes:
- a. Efforcez-vous de toujours confier à un personnel qualifié l'installation, le dépannage et l'entretien du poste de soudage et de coupage. N'effectuez aucune réparation électrique sur l'équipement à moins d'être qualifié à cet effet.
 - b. Ne procédez jamais à une tâche d'entretien quelconque à l'intérieur du poste de soudage/coupage, avant d'avoir débranché l'alimentation électrique.
 - c. Maintenez en bon état de fonctionnement les câbles, le câble de masse, les branchements, le cordon d'alimentation et le poste de soudage/coupage. N'utilisez jamais le poste ou l'équipement s'il présente une déféctuosité quelconque.
 - d. Prenez soin du poste de soudage et de coupage et des équipements accessoires. Gardez-les à l'écart des sources de chaleur, notamment des fours, de l'humidité, des flaques d'eau maintenez-les à l'abri des traces d'huile ou de graisse, des atmosphères corrosives et des intempéries.
 - e. Laissez en place tous les dispositifs de sécurité et tous les panneaux de l'armoire de commande en veillant à les garder en bon état.
 - f. Utilisez le poste de soudage/coupage conformément à son usage prévu et n'effectuez aucune modification.
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA SÉCURITÉ--
- Pour obtenir des informations complémentaires sur les règles de sécurité à observer pour le montage et l'utilisation d'équipements de soudage et de coupage électriques et sur les méthodes de travail recommandées, demandez un exemplaire du livret N° 52529 "Precautions and Safe Practices for Arc Welding, Cutting and Gouging" publié par ESAB. Nous conseillons également de consulter les publications suivantes, tenues à votre disposition par l'American Welding Society, 550 N.W. LeJuene Road, Miami, FL 32126:
- a. "Safety in Welding and Cutting" AWS Z49.1
 - b. "Recommended Safe Practices for Gas-Shielded Arc Welding" AWS A6. 1.
 - c. "Safe Practices for Welding and Cutting Containers That Have Held Combustibles" AWS-A6.0.
 - d. "Recommended Safe Practices for Plasma Arc Cutting" AWS-A6. 3.
 - e. "Recommended Safe Practices for Plasma Arc Welding" AWS-C5. 1.
 - f. "Recommended Safe Practices for Air Carbon Arc Gouging and Cutting" AWS-C5. 3.
 - g. "Code For Safety in Welding and Cutting" CSA-Standard W117. 2.

